

	Équipe Éducative (E.E)	Équipe de Suivi de Scolarisation (E.S.S)
Pour qui ?	Pour un élève repéré par l'équipe éducative (enseignant ou/et membre de RASED) qui rencontre des difficultés scolaires, comportementales, d'ordre familial ou éducatif (absences récurrentes non justifiées..).	Pour un élève ayant une notification issue d'une décision de la CDAPH Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
Pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> - pour dresser un bilan de l'élève au niveau scolaire et/ou comportemental et initier une démarche à mettre en place au sein de l'école (PAP,..) ou en dehors de l'école avec l'aide de partenaires extérieurs pour engager des soins, établir une demande avec procédure MDPH (AESH, SESSAD..) - pour élaborer collectivement des propositions adaptées aux difficultés rencontrées par l'élève - pour proposer une orientation scolaire <p><u>Une EE est nécessaire à tout projet d'orientation.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour débloquer une situation conflictuelle 	Pour assurer le suivi du parcours d'un élève en situation de handicap
Quand ?	Lors d'une situation de blocage durant le parcours scolaire d'un élève	Une ESS par année scolaire est obligatoire. Une réunion supplémentaire peut être organisée à la demande d'un des partenaires.
Qui invite ?	Le directeur de l'école	L'enseignant référent
Qui est invité ?	<p>Pour toutes les EE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les parents - Les enseignants concernés et le directeur - le psychologue scolaire - les enseignants spécialisés du RASED <p>Si nécessaire au regard de la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le médecin scolaire - l'IEN de circonscription - les professionnels soignants - le coordonnateur PRE - le coordonnateur REP + - l'assistante sociale de secteur - l'enseignant référent - les référents de mesures éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents - L(es) enseignant(s) concerné(s) - L'AESH - Le psychologue scolaire - Le médecin scolaire - Les structures de soins <p>Si nécessaire au regard de la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'IEN de circonscription - l'assistante sociale de secteur - les référents de mesures éducatives
Où ?	Dans le lieu de scolarisation de l'élève	Dans le lieu de scolarisation de l'élève
Qui anime ?	Le directeur	L'enseignant référent
Qui rédige le CR ?	Le directeur	L'enseignant référent
Qui complète la fiche de suivi ?	L'enseignant de l'élève	X
Qui complète le Gevasco ?	L'enseignant en préparation à une E.S.S. ou pour une 1ère demande MDPH	L'enseignant référent lors de l'E.S.S.
Qui envoie le compte-rendu ?	Le directeur	L'enseignant référent
A qui ?	<ul style="list-style-type: none"> - A tous les participants à la réunion - Aux partenaires excusés - A l'enseignant référent (pour une demande) - A l'IEN (si nécessaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - A tous les participants à la réunion - Aux partenaires associés - A la MDPH